

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX 2025
DE LA LICENCE
MENTION : SCIENCES POUR L'INGENIEUR

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2 et L.612-3, ainsi que l'article D.612-1-13,
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 (ESRS1820545A) relatif au diplôme national de licence,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu la proposition de Monsieur Richard Taillet, directeur de l'UFR Sciences et Montagne

ARRETE n°2025-335 abroge et remplace l'arrêté 2025-134

Article 1 : Composition

Pour l'année universitaire 2025-2026, la composition de la commission d'examen des vœux pour l'admission des candidats en première année **DE LA LICENCE**
Mention : SCIENCES POUR L'INGENIEUR
Parcours : Electronique, systèmes embarqués et télécommunications /
Télécommunications et réseaux informatiques

est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (PR, MCF, autre)
➤ HERAULT Emilie	MCF- USMB
➤ LACREVAZ Thierry	MCF – USMB
➤ NOUR Karim	MCF – USMB
➤ BOUSSION François	PRAG - USMB

Article 2 : Publicité

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux de l'UFR Sciences et Montagne sur le site universitaire du Bourget du Lac.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services, le vice-président formation et le directeur de l'UFR Sciences et Montagne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2025-134.

Fait à Chambéry, le 28 avril 2025

Pour le Président et par délégation
le Vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Philippe BRIAND